

dence constitue un phénomène sain, et qu'elle est nécessaire à la société. La société canadienne peut assimiler les groupes dissidents qui ne constituent pas une menace à la sécurité physique de la population et à son système démocratique. Toutefois, c'est la responsabilité du gouvernement, de même que la mienne, à titre de ministre chargé de la sécurité intérieure du pays, de veiller à ce que la population canadienne soit à l'abri des groupes qui sont prêts à user de violence pour atteindre leurs objectifs.

Le gouvernement doit agir sur ces groupes, au lieu de se trouver constamment en position de réaction. La formation, au sein du gouvernement, d'une équipe chargée de faire des études et de rédiger des rapports sur les groupes dissidents, ainsi que sur leurs desseins, dans la mesure où ils présentent un danger pour la sécurité de la population canadienne, constitue un pas dans ce sens-là.

Je tiens également à faire remarquer que tant le Commissaire de la GRC que le Directeur général du service de sécurité de la GRC, qui ont accès directement à moi, ont également, dans des circonstances exceptionnelles, le droit de communiquer directement avec le très honorable premier ministre. Il faut aussi faire remarquer que les différents ministères du gouvernement du Canada sont eux-mêmes responsables tant des questions de sécurité matérielle que de celles relatives au personnel qui se posent à l'intérieur de chacun d'eux.

En résumé, étant donné que j'ai, à titre de solliciteur général, la responsabilité d'exercer une surveillance en ce qui concerne les menaces à la sécurité du Canada, en vertu de mes fonctions vis-à-vis de la GRC, et étant donné la quantité croissante de renseignements dont je dois prendre connaissance, non seulement dans le domaine des questions policières mais aussi dans des domaines qui touchent l'administration du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, il est nécessaire que j'aie à ma disposition un personnel consultatif adéquat qui m'aide à atteindre ces objectifs. Le Centre de planification et de recherches sur la sécurité exercera ces fonctions en ce qui a trait aux questions de sécurité intérieure.

En constituant ce Centre, j'ai eu recours à un principe qui est compatible avec la déclaration qui a été faite à la Chambre des communes le 26 juin 1969 par le chef de l'opposition (M. Stanfield), lors de la présentation du rapport révisé de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Le chef de l'opposition a déclaré, et je cite:

[Traduction]

Les députés acceptent, j'en suis sûr, la nécessité que la plupart des opérations de sécurité se fassent en dehors de nous. Ce qui devrait nous préoccuper gravement serait l'éventualité qu'elles échappent à l'autorité du cabinet ou du premier ministre; qu'il n'y ait pas de ministre, de membres élus et responsables du gouvernement, à qui toutes les méthodes et pratiques de sécurité soient un livre ouvert, qui aient sans cesse accès à tout ce qui se fait dans ce domaine, et qui donnent une direction juste, responsable, politique, civile et permanente à ces opérations. Nul parmi nous ne voudrait que les opérations de sécurité dans notre pays soient entièrement autonomes et ne soient comptables qu'envers elles-mêmes, ce qui constituerait en fait un gouvernement au sein du gouvernement. Que faut-il considérer comme pouvant porter atteinte à la sécurité ou comme étant inoffensif à cet égard? Que faut-il garder secret et que peut-on rendre public? Voilà des décisions qui, en définitive, sont matières à des décisions politiques. La suprématie efficace de l'autorité civile ne doit jamais être compromise à cet égard.

On rapporte ces paroles à la page 10640 du Hansard du 26 juin 1969.

[Français]

Je suis confiant que le Centre de planification et de recherches sur la sécurité jouera un rôle fort utile, tant pour le gouvernement que pour tous les Canadiens.

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, nous sommes enfin heureux que le ministre et le gouvernement aient rompu leur silence au sujet du nouvel organisme de planification et de recherches sur la sécurité. De fait, je pense que le ministre a eu l'impression qu'enfin il pouvait dire quelque chose et enfin moi-même je puis en faire autant. Il mentionne au début du rapport qu'il fait sa déclaration à la demande des députés. Puis-je faire observer que le mot «demande» est vraiment bien complaisant car nous n'avons cessé jour après jour de questionner et d'interroger le premier ministre (M. Trudeau), le solliciteur général (M. Goyer) et d'autres ministériels dans un effort pour arracher du gouvernement quelques renseignements sur ce que le très honorable premier ministre du Canada qualifie d'organisme sans tête dirigeante.

Quel est cet organisme? Quel est son but? Pourquoi le rapport n'a-t-il pas été présenté dès la rentrée du Parlement? Le ministre parle de concilier les droits de l'État avec la liberté de l'individu, et pourtant les organes d'information, surtout la presse, ont tenté d'obtenir des renseignements et de soutirer les faits du ministre pour percer les secrets du gouvernement sur la sécurité.

Pourquoi a-t-on refusé le débat alors que le premier ministre l'avait promis? Pourquoi le silence complet?

M. Nielsen: Toujours ce silence.

M. Woolliams: Toujours ce silence, en effet. Nous avons espéré que le ministre nous parlerait aujourd'hui de la politique de sécurité du pays, des procédures qui seront suivies pour s'assurer que la Gendarmerie et le groupe de sécurité agiront sous la direction du ministre et du cabinet, pour permettre au ministre et au cabinet de s'acquitter de leur responsabilité en qualité de chefs civils de notre force de sécurité. Or rien de cela, seulement une déclaration plate, se résumant à une nomenclature de fonctions, et suivie de remarques d'ordre historique et théorique.

Le gouvernement a continué à manifester cette curieuse réticence à dire «toute la vérité» jusqu'au moment où la pression de l'opinion publique a obligé, à n'en pas douter, le solliciteur général à faire la déclaration de cet après-midi. Compte tenu de cette curieuse réticence, nous nous devons de soupeser, d'analyser et d'examiner cette déclaration attentivement et, en fait, avec défiance.

Pour ce qui est de la défiance suscitée par les réticences du ministre, je recommande et je demande instamment que cette question, c'est-à-dire le rapport et la déclaration du ministre sur l'ensemble des problèmes de sécurité, soit renvoyée à un comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat. Cette question pourrait aussi, au besoin, et si telle était la décision prise par le ministre, être renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Comme les questions de sécurité sont d'une très grande importance et que certains faits doivent demeurer secrets, une partie des audiences pourrait se tenir à huis clos, comme ce fut le cas durant la dernière guerre lorsque des députés furent appelés à examiner et à discuter des questions de sécurité.

La création d'un comité chargé d'analyser et le rapport et la déclaration, nous permettrait d'obtenir du ministre